
RETRANSCRIPTION DES ECHANGES OBJECTIF ENFANCE 2025

Sauvegarde de l'enfant : croiser les expériences, renforcer les engagements

Jeudi 20 novembre 2024 de 9h30 à 12h30

SOS Villages d'enfants France

OUVERTURE

Mélanie Luchtens, Coordinatrice du Groupe Enfance

Mélanie Luchtens, a ouvert la matinée en présentant le Groupe Enfance et son évolution depuis sa création en 2014. Elle est revenue sur les missions du collectif, ses champs d'action et quelques exemples d'activités réalisées.

INTRODUCTION GENERALE DE LA POLITIQUE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT

- *Laure Etcheto, Responsable programmes à PARTAGE et Référente du groupe de travail "échanges de pratiques" du Groupe Enfance*

La politique de sauvegarde de l'enfant (PSE) constitue un sujet central pour l'ensemble des organisations membres du Groupe Enfance (GE). Toutes partagent un même engagement : la défense des droits de l'enfant à l'international.

La PSE est plus largement un enjeu majeur pour l'ensemble des organisations de solidarité internationale, qu'elles travaillent ou non directement sur des programmes dédiés à l'enfance. Les ONG accordent une attention croissante à la prévention des violences envers les personnes qu'elles accompagnent, et les enfants demeurent parmi les plus exposés : leur protection concerne donc tous les acteurs et actrices de la solidarité internationale.

La PSE représente ainsi :

- Une composante clé de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits de l'enfant ;
- Un outil essentiel pour protéger directement les enfants impliqués dans les programmes ;
- Un engagement partagé par l'ensemble des membres du Groupe Enfance.

Retour sur les travaux menés au sein du Groupe Enfance

La PSE est portée par les membres du Groupe Enfance et a été pleinement intégrée comme angle majeur de travail depuis la phase 2 de son projet (2022-2024). Un état des lieux réalisé en 2022, via un questionnaire adressé à tous les membres, avait révélé que :

- 82 % disposaient déjà d'une PSE formalisée, mais à des niveaux d'intégration très variés ;
- 18 % étaient encore en phase de réflexion ou d'élaboration.

Suite à ce constat, un groupe de travail dédié réunissant 11 ONG a été mis en place. Il a conduit :

- A cinq réunions thématiques portant notamment sur les points focaux PSE, les mécanismes de signalement, la gestion des incidents ou encore l'accompagnement des partenaires ;
- A la création d'un dossier partagé pour échanger outils, procédures et politiques internes.

Ces travaux reposent sur une conviction forte : le dialogue collectif fait progresser ce sujet. C'est cette conviction qui a conduit à consacrer l'édition 2025 d'Objectif Enfance à la thématique de la sauvegarde.

Objectif Enfance 2025

A l'occasion de la 10^e édition d'Objectif Enfance, la volonté du Groupe Enfance est de promouvoir une approche opérationnelle, tournée vers le partage de pratiques entre pair.e.s, en contraste avec les précédentes éditions davantage orientées vers le plaidoyer.

L'objectif de l'événement est ainsi d'alimenter la réflexion collective sur les enjeux liés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de sauvegarde de l'enfant par les acteur.ice.s de la solidarité internationale. Plus spécifiquement, il vise à permettre aux organisations et à leurs partenaires locaux de partager les pratiques qu'ils ont éprouvées en matière de PSE, et d'échanger autour des outils existants ou en cours de développement qui peuvent soutenir l'élaboration, le déploiement ou l'évaluation des politiques de sauvegarde.

Le compte-rendu de cet événement pourra permettre d'alimenter le travail de réflexion autour de l'élaboration d'un guide pratique PSE, en capitalisant sur les expériences, outils et réflexions partagés par les participant.e.s.

- *Berinyuy Naomi Kibula, Spécialiste protection de l'enfance et des jeunes et Responsable programme Afrique, Keeping Children Safe*

Keeping Children Safe

Keeping Children Safe est une coalition internationale créée en 2002 et reconnue comme une référence mondiale en matière de protection de l'enfance dans les secteurs humanitaire et du développement. Organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni, elle accompagne des centaines d'acteur.ice.s dans le monde entier pour renforcer la sécurité des enfants.

Elle élabore les normes internationales de sauvegarde, met à disposition des outils pratiques et des formations, propose un appui technique et un système de certification, et sensibilise le secteur à la protection des enfants comme responsabilité fondamentale. Son approche consiste à garantir que les organisations ne causent aucun préjudice aux enfants, et qu'elles préviennent et traitent de manière appropriée toute situation de violence ou d'exploitation.

La politique de sauvegarde de l'enfance (PSE) définit la manière dont une organisation s'engage à prévenir et à répondre de manière appropriée aux préjudices causés aux enfants. Elle reflète les droits des enfants à la protection contre les abus et l'exploitation, tels que décrits dans de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Une politique efficace repose sur plusieurs composantes essentielles : un engagement clair à protéger tous les enfants, la reconnaissance des risques auxquels ils et elles peuvent être exposés, la mise en place de mesures de prévention adaptées, l'existence de procédures de signalement simples et accessibles ainsi que la responsabilité et le suivi, qui sont une composante clé très importante, même si elle est souvent laissée de côté.

Le rôle spécifique des États

Une des composantes clés de la mise en œuvre des PSE rarement prise en considération est la responsabilité et le suivi. Il s'agit d'un devoir de redevabilité envers toutes les parties prenantes - équipes, partenaires, bénéficiaires - afin de rendre compte des actions menées en matière de sauvegarde. Ce devoir

concerne tous les détenteurs de responsabilité envers les enfants, et les États y jouent un rôle déterminant.

En tant que débiteurs d'obligations, les États doivent établir un cadre juridique et réglementaire conforme à la Convention internationale des droits de l'enfant et cartographier les dispositifs juridiques, sociaux et de protection existants dans les contextes où ils opèrent. Ils ont la responsabilité d'intégrer les principes de sauvegarde dans leurs politiques de coopération, notamment en exigeant de leurs partenaires des politiques robustes, en incluant des critères de sauvegarde dans les accords de partenariat, les appels à projets, les demandes de financement ou les rapports.

Ils doivent également veiller à l'allocation de ressources suffisantes - humaines comme financières - pour permettre la mise en œuvre effective de la sauvegarde, renforcer les capacités des organisations partenaires, soutenir la formation du personnel et faciliter le partage des bonnes pratiques entre acteur.ice.s.

Enfin, les États ont l'obligation d'assurer la redevabilité en mettant en place des mécanismes de suivi régulier, d'audit et d'évaluation externe pour vérifier l'effectivité des mesures mises en place. La sauvegarde est une responsabilité partagée entre États, organisations et praticiens, qui doivent ensemble garantir que les environnements dans lesquels évoluent les enfants sont sûrs et protecteurs, et que nos actions ne leur causent aucun préjudice.

DES ATELIERS POUR RENFORCER LA PRATIQUE ET LA CULTURE COMMUNE DE LA PSE

Deux sessions de trois ateliers animés par les membres du Groupe Enfance ont permis d'alimenter la réflexion collective, de s'inspirer des expériences de chacun.e, de mutualiser les forces et de consolider une culture partagée de la sauvegarde de l'enfant.

ATELIER 1 : ÉLABORER SA POLITIQUE DE SAUVEGARDE : PARTAGE D'EXPERIENCE

- **Marie Benketaf**, Responsable des Apprentissages, référente Protection et Responsable de Programmes Madagascar et **Cécile Héry**, Directrice des Partenariats chez PARTAGE avec les enfants du monde

Le travail d'élaboration de la politique de protection et de sauvegarde de l'ONG PARTAGE s'est effectué sur une période de cinq ans (2020-2025).

Ce processus long et structurant a été découpé en étapes clés que les participant.e.s ont été invité.e.s à reconstituer à partir d'une frise chronologique. Dans un second temps, les intervenantes ont précisé les différentes étapes suivies :

1. **Priorité stratégique et volonté politique** : L'inscription de la PSE comme priorité stratégique s'est nourrie du travail mené autour de la formalisation de la stratégie partenariale de PARTAGE en 2020, puis confirmée dans le Plan d'Orientation Stratégique 2023-2030. Cette orientation a nécessité des moyens dédiés (financiers et en ressources humaines) ainsi que l'implication de l'ensemble des parties prenantes (direction, équipes salariées, administrateur-riche-s bénévoles et partenaires). Le rôle du Conseil d'administration a été central, ce processus nécessitant un portage politique de sa part, du temps dédié et la mobilisation des moyens nécessaires à l'élaboration de la PSE.

2. **Création d'une commission mixte** Conseil d'Administration / salarié·es pour travailler sur cette politique. Le travail, initialement interne, a révélé des obstacles et de nombreux questionnements concernant le périmètre de l'étude (26 partenaires dans dix-sept pays).
3. **Elaboration d'un code de conduite** par la commission afin d'avoir un cadre minimal pour avancer et un premier document de référence. S'il a été bien accueilli en interne, il a provoqué des résistances parmi les bénévoles, faute d'une sensibilisation préalable suffisante. PARTAGE a alors multiplié les ateliers d'information et d'explication, reconnaissant qu'une étape majeure avait été oubliée : préparer les parties prenantes à ce changement.
4. **Un mécanisme d'alerte ainsi qu'un comité d'alerte** ont ensuite été mis en place.
5. Face à la complexité du projet, PARTAGE a sollicité un **appui du FRIO**. Le cadre de référence, jugé, trop ambitieux, a été recentré et priorisé suite aux conseils de Coordination SUD.
6. **Réalisation du bilan des pratiques partenariales** : PARTAGE a ensuite mené un travail de recensement des pratiques de ses 26 partenaires, un état des lieux essentiel à prendre en compte pour l'organisation.
7. **Deux consultant·es externes ont accompagné le processus**, apportant un soutien essentiel pour soulever des questions difficiles et déconstruire les crispations, notamment auprès des bénévoles. Elles ont travaillé avec un groupe de garant·e·s (12 personnes), 6 salarié·e·s, 4 administrateur·ice·s et 2 bénévoles, ce qui a permis d'expliquer les discussions, les débats aux bénévoles et de dépasser les obstacles.
8. **Validation de la PSE** en juin 2025 lors d'un Conseil d'Administration exceptionnel.

Enseignements clés et suites

L'élaboration d'une politique de sauvegarde est un processus long, propre à chaque organisation et aux contextes, et nécessite d'avancer étape par étape.

Il est indispensable d'emmener l'ensemble des parties prenantes, y compris les plus réticentes, car l'évolution des pratiques repose sur des temps longs et un travail de conviction constant.

Le rôle du Conseil d'administration est déterminant : en faisant de la PSE une priorité stratégique régulièrement discutée, il permet d'ancrer durablement le sujet au sein de la gouvernance.

L'appui externe a constitué un levier essentiel pour lever les crispations, ouvrir le dialogue et faciliter l'appropriation progressive.

Après une première phase consacrée à l'élaboration de la politique, la deuxième phase sera dédiée à son opérationnalisation et l'accompagnement des partenaires, avec deux défis majeurs : la mobilisation de moyens adaptés - le plan d'action initial ayant été redimensionné - et l'appropriation du réseau de bénévoles.

PARTAGE se fixe comme objectif que l'ensemble de ses partenaires dispose d'une PSE d'ici 2030 et que chaque responsable de programme analyse les politiques des partenaires avec un outil de diagnostic poussé pour accompagner chacun, bien que la question des financements reste un obstacle.

La question centrale est désormais celle de la pérennisation : *comment continuer d'embarquer l'ensemble des acteur·ice·s, quels indicateurs mobiliser et quels moyens déployer pour faire vivre la politique dans la durée ?*

La dynamique repose sur l'accompagnement : échanges de pratiques, tutorat ou mise à disposition de ressources pour soutenir les partenaires dans leur trajectoire, sans recourir à des mécanismes coercitifs liés à la convention de partenariats, la prise de conscience de l'enjeu et du besoin étant déjà acquise.

Enfin, l'accompagnement des bénévoles en France demeure un enjeu particulier surtout pour celles et ceux qui ne sont pas en lien direct avec les enfants. Si la vérification des extraits de casier judiciaire est requise chaque année pour l'ensemble des bénévoles, salarié-e-s et administrateurs, la mise en œuvre concrète de la PSE auprès du réseau bénévole continue de représenter un défi important et nécessite de la sensibilisation et un accompagnement sur le long terme.

ATELIER 2 : - FAVORISER L'APPROPRIATION DE LA PSE PAR SES EQUIPES ET/OU PARTENAIRES TERRAIN

- *Jeanne Véronique Le Guellec, référente technique éducation et protection de l'enfance chez Asmae - Association Sœur Emmanuelle*
- *Maria Skvortsova, Responsable de l'animation de l'engagement des jeunes chez Plan International France*

L'atelier a débuté par un débat mouvant destiné à revisiter de manière dynamique les notions fondamentales relatives à la politique de sauvegarde de l'enfant.

Une distinction importante a été rappelée entre les concepts de « sauvegarde » et de « protection » :

- La sauvegarde concerne le cadre interne des organisations : elle vise à garantir que les équipes et les personnes associées adoptent les comportements appropriés et que l'environnement associatif reste sûr ;
- La protection renvoie quant à elle au système juridique et institutionnel, notamment aux politiques de protection de l'enfance et aux responsabilités des détenteurs d'obligations. Si toute personne peut effectuer un signalement, seules les autorités ou les services compétents sont habilités à mener des enquêtes.

Pour Asmae, une politique de sauvegarde efficace repose sur plusieurs éléments incontournables : des engagements clairs assortis de moyens, une identification précise des rôles et responsabilités, des procédures permettant de maintenir un environnement sécurisé et des mécanismes de suivi et de révision des pratiques.

Plusieurs recommandations ont également été partagées. En matière de signalement, il est essentiel de prévoir une entité comme un comité de gestion, afin de ne pas faire reposer la responsabilité des enquêtes sur une seule personne. Les rôles doivent être clairement définis et connus de tous, notamment celui du point focal. L'existence d'un formulaire de signalement physique et/ou en ligne et la mise à disposition de schémas de remontée d'informations, accessibles, adaptés aux enfants et aux situations de handicap, constituent également des bonnes pratiques.

Concernant le suivi et l'évaluation, il a été souligné l'importance de prévoir des mécanismes réguliers de révision des pratiques. Ceux-ci ne devraient pas être activés uniquement après un incident, mais intégrés dans un cycle d'évaluation périodique. À ce titre, Asmae a développé un outil d'évaluation combinant une analyse macroscopique puis un examen détaillé des pratiques à partir des failles identifiées, ainsi qu'un outil permettant d'évaluer les risques de sauvegarde au sein des activités.

La seconde partie de l'atelier s'est appuyée sur un cas pratique présenté par Plan International France, portant sur la venue en France de deux personnes du Soudan du Sud invitées à intervenir à l'Assemblée nationale dans le cadre d'un événement de plaidoyer. L'objectif était d'illustrer les différentes étapes concrètes pour décliner la politique de sauvegarde pour un événement impliquant des enfants et/ou des jeunes.

Dès la préparation de la venue de ces personnes, un formulaire a été envoyé afin d'identifier les besoins spécifiques des participantes, et une évaluation des risques a été réalisée pour l'ensemble des phases de l'évènement — avant, pendant et après — puis validée par les directions générales concernées.

Le déroulé de l'accompagnement a reposé sur plusieurs étapes clés :

1. La définition des mesures prévues pour garantir la participation sûre et authentique ;
2. Nommer un.e point focale safeguarding pour l'évènement, en plus des autres points focaux safeguarding déjà en place dans l'organisation ;
3. L'analyse des risques avant, pendant et après évènement ;
4. La préparation et le briefing auprès des enfants/jeunes invités, préparation de l'intervention ;
5. La sensibilisation des équipes en contact avec la jeune aux procédures et mécanismes de sauvegarde, de reporting en place ;
6. S'assurer que les enfants/jeunes invités connaissent leurs droits, le signalement, le droit à l'image, le consentement, brief sur leurs responsabilités et devoirs ; vérifier leurs besoins en santé et alimentation
7. Rappel des règles de sauvegarde et des droits lors de l'arrivée de la délégation, et "check" safeguarding quotidien ensuite avec l'équipe rapprochée en contact avec la délégation.
8. Veille de la communication externe sur les réseaux sociaux, notamment les tags, la diffusion éventuelle des données personnelles ;
9. Bilan sur le safeguarding avec les personnes concernées après l'évènement avant leur retour au Soudan du Sud puis bilan 1 mois après évènement

Plan International France a partagé deux recommandations principales issues de cette expérience :

- Privilégier une évaluation des risques collective plutôt qu'un simple tableau rempli séparément par différents services, afin d'obtenir une analyse plus fine et partagée des enjeux, et sensibiliser le staff aux enjeux de la sauvegarde ;
- Rappeler que la sauvegarde est une responsabilité collective, qui ne repose pas sur une seule personne mais sur l'ensemble de l'équipe mobilisée.

Retrouvez également les ressources partagées par Plan International France sur le sujet :

- [Politique safeguarding de Plan International](#)
- [Guide "S'assurer de la sécurité des enfants et des jeunes participant à des évènements \(en anglais\)."](#)
- [Article sur la politique de safeguarding de Plan International](#)

Echanges et questions des participant.e.s

Comment gérer les signalements en cas d'agression d'un enfant par un membre de la communauté ? Est-ce que cela entre encore dans le cadre de la sauvegarde ou s'agit-il simplement d'un devoir de citoyen ?

Pour Asmae, la politique en place couvre à la fois la sauvegarde et la protection. Elle concerne les salarié-e-s et représentant-e-s internes, mais intègre également les situations externes (partenaires ou membres de la communauté mis en cause).

L'une des recommandations est d'inclure, au sein de la PSE, des procédures de « protection » et pas seulement de « sauvegarde ».

Asmae a ainsi développé quatre schémas de remontée d'information afin de clarifier les parcours de signalement selon les cas rencontrés pour les collaborateurs. Cette formalisation permet aux équipes de savoir précisément quoi faire lorsqu'une personne de la communauté est responsable d'un cas d'abus.

Il est recommandé également de réaliser une cartographie de tous les acteurs de la protection de l'enfance, puis de travailler en réseaux avec l'ensemble de ces acteurs, afin d'identifier le rôle de chacun, de sorte à faciliter la gestion des cas. Il est intéressant également de mutualiser ces activités, rencontres, et ateliers dans les projets afin qu'ils soient financés.

L'un des points clés à retenir est la nécessité de formaliser clairement les différents cas de signalement, internes comme externes, pour faciliter la prise de décision et assurer une réponse cohérente.

Comment gérer la réticence du personnel à effectuer un signalement, souvent perçu comme une « dénonciation » ?

Il est fortement recommandé d'éviter les termes « dénoncer » ou « dénonciation » lors des formations ou briefings, et de leur préférer systématiquement « signaler » ou « signalement ».

L'enjeu est de faire comprendre que signaler protège tout le monde, tandis que ne pas signaler ne protège que soi-même. Il s'agit donc d'un acte de prévention et non d'accusation : un signalement peut mener à des mesures d'accompagnement, et pas uniquement à des sanctions.

Asmae a été accompagnée par Keeping Children Safe dans la gestion des allégations, notamment via un diagnostic complet de leur PSE. Il existe par ailleurs de nombreuses formations gratuites proposées par Save the Children, Plan International France, UNICEF France et d'autres organisations, permettant de renforcer les compétences des équipes sur ces sujets sensibles.

ATELIER 3 : DEVELOPPER DES OUTILS ET DES PRATIQUES DE PSE ADAPTES AUX ENFANTS

- *Mickaëla Churchill, Chargée des missions Education et bien être de l'enfant / Sauvegarde de l'enfant, Secours Islamique France*
- *Adrien Brault, Responsable programme Afrique de l'Est, World Vision France*

Définition d'une PSE adaptée aux enfants

Les participant·e·s ont d'abord identifié plusieurs caractéristiques : langage simple, illustrations, messages accessibles, adaptation à l'âge et au niveau de maturité, prise en compte des langues et des contextes locaux, outils co-construits avec les enfants, inclusion des enfants en situation de handicap, et appropriation pleine par les équipes qui les encadrent.

Une PSE adaptée implique que les documents et les activités soient conçus avec et pour les enfants, et présentés de manière compréhensible à tous les acteur·ice·s concerné·e·s.

Les animateur·ice·s ont précisé qu'une PSE adaptée implique de disposer de documents, de pratiques et d'outils qui sont pensés avec et pour les enfants afin qu'ils et elles puissent connaître les responsabilités de l'organisation vis-à-vis d'eux·elles, connaître leurs droits et savoir comment et à qui s'adresser en cas de préoccupations.

Elle doit être présentée aux communautés, et surtout aux enfants. Ces derniers, mais aussi les communautés et les tuteur·ice·s doivent être sensibilisé·e·s aux différents mécanismes et dispositifs pour qu'ils soient réellement utilisables.

Les principes clé d'une PSE adaptée aux enfants

Une PSE adaptée aux enfants nécessite que les supports soient accessibles, rédigés dans un langage simple, illustrés et adaptés aux tranches d'âges, aux niveaux de maturité des enfants et aux contextes locaux.

Les supports et outils doivent être disponibles dans toutes les langues et dialectes locaux pertinents – World Vision a par exemple fait appel à l'ONG Traducteurs Sans Frontières - y compris en formats audio ou signés pour les enfants en situation de handicap.

Les outils (affiches, brochures, etc.) doivent être disponibles sous plusieurs formats, accessibles dans les lieux fréquentés par les enfants, et adaptés à tous les enfants, y compris en situation de handicap et de diversité linguistique. Leur transmission doit être pensée par tranches d'âge, intégrant des éléments ludiques (jeux pour reprendre les termes/éléments principaux de la PSE, coloriages, exercices interactifs...) pour en faciliter la compréhension.

La participation des enfants est une nécessité voire même une obligation du début à la fin, dans la mise en œuvre et le suivi ou l'évaluation. Il est important de recueillir leurs avis sur les situations à risque et les moyens de faire face aux abus, renforçant à la fois leur compréhension mais également leur confiance. Il existe plusieurs méthodes pour leur donner voix, comme l'utilisation de rubans pour des enfants très jeunes pour exprimer leur consentement ; des adaptations doivent être pensées pour les enfants en situation de handicap.

Il est également important de garantir des ressources financières et de ressources humaines (formation du staff, des partenaires).

Par ailleurs, des mécanismes de signalement sûrs et adaptés sont requis : ils doivent être sécurisés et confidentiels. Les enfants doivent savoir vers qui se tourner quand il y a un problème et savoir ce qu'il va se passer quand il y a un problème.

De plus, une éducation et une sensibilisation continues sont nécessaires : l'éducation permet de comprendre ses droits et les comportements appropriés ou non, tandis que la sensibilisation vise à faire connaître la PSE et ses mécanismes.

Enfin, les intervenant-e-s ont souligné l'importance de développer des relations de confiance avec les enfants, les communautés, les institutions et les ONG, afin de faciliter l'appropriation et l'usage réel des outils de PSE. Ils ont également rappelé l'intérêt de s'appuyer sur les mécanismes existants dans les contextes locaux lorsque cela est possible, et la nécessité de poursuivre le plaidoyer pour diffuser les bonnes pratiques et renforcer la place de la participation de l'enfant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de sauvegarde.

Défis et obstacles identifiés

Un obstacle majeur est la **peur des enfants de signaler**, liée à la crainte de représailles, aux rapports d'autorité (particulièrement à l'école) ou à une faible confiance envers les organisations. S'y ajoute la méconnaissance des droits et l'incapacité à reconnaître certains abus.

Exemples de pratiques terrain

Secours Islamique France

- Kenya – Livret PSE adapté aux enfants

Un diagnostic de projet a montré que les mécanismes de signalement existants étaient peu utilisés en raison de la peur des représailles, d'un manque de confiance vis-à-vis de l'ONG, et des adultes et associations associées, mais aussi que les enfants méconnaissaient leurs droits et étaient incapables d'identifier un abus. Enfin, les outils n'étaient pas très accessibles en raison du faible niveau

d'alphabétisation et surtout des différentes langues existantes dans la région d'intervention (la PSE n'existait qu'en anglais).

Aussi, les enfants ont été consultés pour qu'ils expliquent ce qu'ils voulaient voir dans une PSE. Divers éléments ont émergé, par exemple la demande de voir plus de diversité ethnique dans les images et de simplifier le langage.

Une consultante spécialisée a donc conçu une version adaptée de la PSE : illustrée, simplifiée, traduite dans un langage adapté aux enfants et comprenant des exercices ludiques, expliquant les comportements acceptables et inacceptables. Cet outil a ensuite été déployé au Kenya auprès des acteurs locaux, des parents/tuteurs, et des enfants, avec des retours positifs. Des séances de présentation de l'outil ont également été menées. La version sera progressivement traduite pour un usage plus large.

- Liban - Création de boîtes de signalement

Pour répondre à la peur des représailles suite à un signalement, une approche ludique et participative a mené à la création de boîtes de retour d'informations et de plaintes dans des centres de soutien psychosocial et d'éducation non formelle : chaque enfant a pu construire sa boîte et une d'entre elles a été choisie pour rester au centre. Ces boîtes ont été rendues plus attrayantes pour montrer que le message reste confidentiel et est traité par le personnel du centre en toute sécurité.

World Vision France

L'organisation a impliqué plus de 600 enfants dans neuf pays lors de la mise à jour de sa PSE entre 2019 et 2022. L'idée était de co-crée avec les enfants, des messages simples sur les comportements appropriés et inappropriés. World Vision a également créé une boîte à outils pour présenter les principes de sauvegarde aux enfants.

- République Centrafricaine (RCA) - Chanson de sensibilisation

Des jeunes leaders ont analysé les processus de sauvegarde et créé une chanson sur la protection, qui a été enregistrée dans un studio. La création des paroles par les enfants a renforcé les messages de manière ludique, sensibilisant aux droits des enfants mais aussi les partenaires et les adultes. Plus de 500 enfants ont écouté et appris la chanson.

- Kenya - Théâtre de marionnettes

Des ateliers de marionnettes et la mise en place d'un atelier théâtre avec l'appui d'un artiste local ont servi à sensibiliser aux mariages précoces, au travail des enfants et aux mécanismes de signalement. Des enfants de 3 à 17 ans ont créé des pièces et fait des ateliers pour sensibiliser leurs pair.e.s aux processus de sauvegarde, permettant de comprendre leurs droits et d'identifier les comportements appropriés ou non.

Echanges et questions des participant.e.s

SOS Villages d'enfants : L'organisation travaille avec les communautés pour éviter les placements des enfants et assure la prise en charge des enfants dans les villages. Il y a beaucoup de formations pour adultes et enfants avec des ateliers de sensibilisation. Pour ses interventions au sein des communautés, SOS Villages d'Enfants travaille beaucoup avec les chefs religieux et coutumiers pour qu'ils adhèrent à la démarche, et créent des comités de protection. Ces comités sont composés de personnes ressources ouvertes aux droits de l'enfant, ce qui permet de résoudre des problèmes au sein des communautés sans aller jusqu'à la voie judiciaire.

Plan International France : La formation à la sauvegarde est obligatoire et l'organisation applique une politique de tolérance zéro. Des points focaux sont mis en place à tous les étages et les mécanismes de signalement sont rappelés. Les bénévoles en France sont formés à la sauvegarde avec des mises en situation dans des contextes très spécifiques. L'accent est mis sur les rapports d'autorité : ce n'est pas parce qu'on est adulte et dans une position de hiérarchie que l'on a plus voix au chapitre. La sauvegarde doit être distinguée de la protection : la sauvegarde est une série de mesures de vigilance sur le rapport des salariés aux communautés qu'ils accompagnent.

RESTITUTION COLLECTIVE & CONCLUSION

À l'issue des ateliers, une restitution collective a permis de faire émerger les principaux éléments partagés au cours de la matinée. Les participant-e-s ont ensuite été invité-e-s à noter sur des post-it ce qu'ils et elles retiennent de chacun des ateliers auxquels il.elle.s ont participé, ainsi qu'une action qu'il.elles souhaitent mettre en œuvre dans la continuité de ce temps d'échange.